

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : **UN DOLLAR** par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Bureau central des examinateurs catholiques.—Conférence pédagogique.—L'assiduité à l'école.—Certificat d'études primaires.—Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, procès-verbal de la session d'automne 1897.—105^e réunion des instituteurs catholiques de Montréal (suite).—Errata.—Publication prochaine. — **Partie pratique** : Exercices de français.—Dictées : L'ours.—Le budget municipal.—Dictée et grammaire.—Dictée : Le canot d'écorce.—Tenue de livres.—**Divers** : Poésie : L'automne.—A travers les Beaux-Arts : Préliminaires : L'Art.—Le Beau—Chap. 1^{er}, L'Architecture.—Revue, livres et journaux.—Actes officiels.—Annonces.

Bureau central des examinateurs catholiques

A la dernière réunion du comité catholique du conseil de l'Instruction publique, les MM. dont les noms suivent ont été désignés au poste de membres du Bureau central des examinateurs catholiques de la province de Québec : Mgr Laflamme, recteur de l'Université Laval, M. l'abbé Dauth, de l'archevêché de Montréal, M. l'abbé Santoire, de l'archevêché de Valleyfield, M. l'abbé Roy, du séminaire de Sherbrooke, MM. les professeurs J. Ahern, C.-J. Magnan, C. Lefèvre, de l'École normale Laval de Québec, M. l'inspecteur d'écoles Brault, M. F.-X.-P. Demers, principal du Plateau, Montréal, M. le professeur Tompkins, de la même ville., M. J.-N. Miller, officier du département de l'Instruction publique, secrétaire.

Conférence pédagogique.

Samedi, le 25 du courant, aura lieu à l'École normale Laval la réunion trimestrielle des instituteurs catholiques de Québec. Séance ouverte à 9 $\frac{1}{2}$ heures précises du matin.

PROGRAMME DU JOUR

- 1^o *L'épisode pédagogique de mon voyage en Europe*, par M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval ;
- 2^o *La réduction à l'école primaire*, sujet de discussion ;
- 3^o *Dissertation scientifique sur les volcans*, M. J.-D. Frève ;
- 4^o *Projet d'une Association provinciale des instituteurs catholiques de la province de Québec*, C.-J. Magnan.

J.-D. FRÈVE,
Secrétaire.

L'assiduité à l'école

COMMENT L'OBTENIR

En établissant le certificat d'études primaires

Le manque d'assiduité à l'école constitue, chez nous, l'un des points les plus faibles de notre organisation scolaire. Faites les meilleures lois possibles, ayez les maîtres les plus compétents, et tout cela servira à peu de chose si les élèves n'assistent pas régulièrement aux leçons. Na-

guère, nous avons proposé comme remède au mal que nous signalons de nouveau le moyen qui suit. Nous le remettons sous les yeux des autorités, car, suivant nous, la nécessité de l'institution du certificat d'études primaires s'impose plus que jamais.

Voici ce que nous disons :

Si l'on pouvait vaincre l'indifférence des parents et les amener à donner aux progrès des études de leurs enfants l'attention qu'ils méritent, la cause de l'instituteur, et partant celle de l'enseignement primaire, serait à jamais gagnée.

Mais comment obtenir de nos populations cette coopération indispensable, sans laquelle l'Eglise, l'Etat et le corps enseignant ne peuvent accomplir la grande œuvre de l'éducation de la jeunesse ?

Comment apporter un frein à la tendance déplorable des parents de tirer un parti matériel du travail de leurs enfants ? et comment retenir ceux-ci à l'école pendant une ou deux de ces années durant lesquelles l'esprit déjà plus mûr est capable de mieux profiter, au point de vue intellectuel comme au point de vue moral, de l'enseignement de l'école ?

— En intéressant directement, d'une manière tangible, les familles à l'éducation de la jeunesse.

Je m'explique.

Dans chaque ville de la province, dans chaque village, dans chaque arrondissement fonctionnent régulièrement des écoles primaires. Ces maisons sont encombrées d'élèves de toutes catégories : des petits, des moyens, des grands ; des enfants actifs, studieux, des nonchalants, des paresseux. A tous les quatre ou cinq ans, une génération d'écoliers fait place à l'ancienne. Dix ans, quinze ans, vingt ans se passent : les élèves d'hier sont devenus hommes et leurs propres enfants accomplissent à leur tour l'évolution du cours d'études primaires.

Mais s'est-on jamais demandé : combien, parmi ces milliers d'élèves qui sortent tous les quatre ou cinq ans de nos écoles publiques, combien, dis-je avaient étudié, d'une manière sérieuse les différentes branches du programme scolaire ?

Tout le monde sait que tant de milliers d'enfants fréquentent les écoles élémentaires,

tant d'autres les écoles modèles, tant d'élèves étudient l'histoire, la géographie.

Fort bien.

Mais le nombre de ceux qui ont suivi avec succès le cours complet de nos écoles primaires, personne ne le sait, et actuellement *personne* ne saurait le savoir au juste.

Avant de quitter l'école, les enfants de notre pays n'ont aucun examen à subir attestant qu'ils possèdent les connaissances élémentaires indispensables à chacun dans la vie. C'est-à-dire que l'enseignement primaire, chez nous, ne reçoit aucune sanction.

Je fais une réserve en faveur de l'instruction religieuse. Aucun curé, je le proclame à l'honneur de notre clergé, n'admet un enfant à la première communion, sans lui avoir fait subir un *examen* des plus sérieux et des plus minutieux.

Puisque l'enseignement primaire ne reçoit pas de sanction ; que les enfants instruits, au sortir de l'école, sont confondus avec les ignorants, il n'est pas étonnant que la coopération des familles dans l'œuvre de l'éducation des enfants soit nulle dans un trop grand nombre de cas.

Si l'enseignement élémentaire était couronné par le certificat d'études, les parents tiendraient à ce que leurs enfants sortissent de l'école par la porte d'honneur, c'est-à-dire munis d'un certificat d'études officiellement reconnu et, conséquemment, l'assiduité en classe aurait tout à y gagner. Les élèves eux-mêmes se transformeraient ; l'enfance aime les situations claires, le tangible, ce qui frappe les sens. La pensée du certificat d'études lui donnerait du goût, saurait lui inspirer le courage nécessaire dans ses travaux.

Ce document aurait une valeur réelle pour entrer à l'école commerciale ou au collège classique, être admis en apprentissage ou devenir commis.

Un bureau d'examineurs, composé du curé, du secrétaire-trésorier de la municipalité scolaire et d'un troisième membre choisi parmi les notables de l'endroit, serait formé dans chaque paroisse. Ce bureau paroissial, dont l'inspecteur d'écoles serait membre *ex officio*, agirait sous la direction du Conseil de l'Instruction publique, et le Surintendant apposerait

son nom au bas de chaque certificat dûment octroyé.

Chaque année, la liste complète des enfants de 13 à 16 ans qui auraient obtenu le certificat d'études serait publiée dans la *Gazette officielle* et les revues pédagogiques (1). Au prône, MM. les curés se feraient certainement un devoir de proclamer les élèves de la paroisse qui auraient réussi le jour de l'examen, et les journaux ne demanderaient pas mieux que de mentionner les lauréats de la petite école (2).

Ce serait autant d'influences morales qui forceraient, en quelques sortes, les parents et les municipalités à se procurer de bons maîtres et de bonnes maîtresses en les payant convenablement.

Dans le monde commercial, agricole et industriel, on rechercherait avec empressement, selon toute probabilité, cette sorte de diplôme qui attesterait les connaissances acquises des jeunes gens, leur donnant ainsi, pour des emplois salariés, un titre de préférence. Les directeurs des collèges seraient bien aise d'exiger de leurs nouveaux élèves le certificat d'études primaires (1er degré), renvoyant ainsi aux travaux des champs ou au commerce ceux qui ne sont pas appelés aux professions libérales. Lorsque les familles s'apercevront de cette préférence, lorsqu'elles verront qu'à défaut du certificat d'études primaires leurs enfants trouvent moins facilement à s'employer selon leurs désirs, elles comprendront mieux le prix de l'instruction.

Enfin, nos écoles primaires auraient un but défini à atteindre. Chacun saurait où il va et la longueur de la route à parcourir : notre enseignement serait déterminé, et maîtres et élèves connaîtraient ce que les autorités attendent d'eux.

C.-J. MAGNAN.

(1) Les enfants qui voudraient subir l'examen du certificat d'études avant 13 ans, seraient libres de le faire.

(2) La nature de l'examen que les bureaux de paroisse feraient subir pourrait être déterminée par une commission désignée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, pour les catholiques, et par le comité protestant, pour les protestants.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique

Session d'automne 1897.

Séance du 8 septembre 1897.

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque de Cyrène, représentant
Son Eminence le cardinal Taschereau,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
" " de Montréal,
" l'évêque de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
" " de Sherbrooke,
" " de Druzipara, représen-
tant Mgr l'évêque de St-Hyacinthe,
M. le grand vicaire L.-V. Thibaudier, repré-
sentant Mgr l'évêque de Nicolet,
L'honorable L.-F.-R. Masson,
" juge L.-A. Jetté,
" Frs Langelier,
" H. Archambault,
" Th. Chapais,
" G. Ouimet,
M. P.-S. Murphy,
" Eugène Crépault,
" H.-R. Gray,
" le Dr J.-L. Leprohon.

Lecture de lettres de Mgr l'évêque de St-Hyacinthe et de Mgr l'évêque de Nicolet déléguant, pour les représenter à cette session du comité, le premier, Mgr de Druzipara, et le second, M. le grand vicaire Thibaudier, et d'un télégramme de Mgr N. Z. Lorrain, informant le comité qu'il est dans l'impossibilité d'assister à cette session.

Le sous comité chargé de l'examen des livres de classe fait le rapport qui suit :

Séance du 7 septembre 1897.

Présents :

Mgr l'évêque de Rimouski, président ;
" l'archevêque de Cyrène,
L'honorable Gédéon Ouimet,
M. P. S. Murphy,
" le Dr Leprohon,
" le Surintendant.

Le sous-comité fait rapport :

1° Qu'il n'a pas d'objections à recommander au comité l'approbation de la série des " Livres de lecture français-anglais ", édition de 1896, par The Copp, Clark Co., de Toronto, pourvu qu'elle soit imprimée dans la province de Québec, aux prix marqués de cinq centins pour la première partie du " Premier livre de lecture ", dix centins pour la seconde partie du " Premier livre de lecture ", et quinze centins pour le " Second livre de lecture ". Mais il croit devoir faire observer qu'il est à craindre que l'enseignement simultané de deux langues, pour les commençants, ne présente de graves inconvénients ;

2° Qu'il remet à la prochaine session la prise en considération: 1° d'une série de quatorze tableaux de lecture; 2° d'un syllabaire; 3° d'un livre de lecture courante (cours élémentaire); 4° d'un livre de lecture courante (cours moyen), soumis par les Frères du Sacré-Cœur, vu que la lettre par laquelle les éditeurs acceptent de garantir les frais de l'examen de ces livres est venue trop tard pour permettre au Surintendant de les faire examiner avant la réunion de ce sous-comité;

3° Qu'après avoir de nouveau examiné les livres intitulés "Practical Lessons in the use of English" et "Practical English Grammar", par Mary Hyde, et pris connaissance du rapport de l'expert chargé par M. le Surintendant d'en faire l'examen, il croit ne pas pouvoir les approuver pour notre province, tels qu'ils ont été soumis;

4° Qu'il croit ne pas devoir approuver les livres de lecture intitulés "Méthode de lecture" et "L'écolier modèle", par les Frères de l'Instruction chrétienne.

L'examen d'une carte publiée par "The Comparative Synoptical Charts Co." est remis à la prochaine session, vu que cette carte n'est pas arrivée à temps pour être examinée par ce sous-comité.

(Signé) † ANDRÉ ALBERT,
Ev. de Saint-Germain-de-Rimouski,
Président.

L'honorable M. Archambault, secondé par l'honorable M. Chapais, propose la motion suivante, qui est adoptée:

"Que le rapport du sous comité des livres soit adopté et que, vu que le dit rapport ne recommande pas expressément que les livres intitulés "Livres de lecture français-anglais", par The Copp, Clarke Co., de Toronto, soient approuvés, ce comité est d'opinion que ces livres ne doivent pas être approuvés".

L'honorable juge Jetté propose, et il est résolu:

"Que ce comité recommande qu'un bureau central d'examineurs catholiques des candidats à l'enseignement soit composé comme suit: Examineurs: Mgr. J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'université Laval; M. le vicaire général C.-A. Santoro, de Valleyfield; M. l'abbé Gaspard Dauth, de l'archevêché de Montréal; M. l'abbé J.-H. Roy, professeur au collège de Sherbrooke; M. F.-X.-P. Demers, principal de l'académie commerciale catholique de Montréal; M. Calixte Brault, inspecteur d'écoles; M. John Tompkins, professeur d'anglais au collège de Montréal; MM. John Ahern, C.-J. Magnan et C.-A. Lefèvre, professeurs à l'École normale Laval. Secrétaire: M. J.-N. Miller, officier spécial du département de l'Instruction publique".

Séance du 8 septembre 1897.

(Après-midi).

Présents: Les mêmes.

Le rapport qui suit des candidats chargés d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques est lu et adopté:

"Quinzième session du comité chargé d'examiner les candidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à l'École normale Laval, à Québec, les 25, 26 et 27 août 1897.

Présents:—M. P.-S. Murphy, président; MM. l'abbé Rouleau, F. X. Drouin, John Ahern, Paul de Cazes, secrétaire.

"Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

MM. Joseph Edouard Lefebvre, Joseph Hébert, André Lapierre, Joseph Bénard, J.-N.-Emile Gélinas et François-Xavier Guay, sont admis à subir leur examen et obtiennent les notes qui suivent:

Notes	Moyenne						
	Bien.	Passable.	Bien.	Bien.	Bien.	Bien.	Bien.
Moyenne	4 ²⁵	3 ¹⁰	4 ⁰⁵	4 ⁰⁰	4 ⁰⁵	4 ¹⁷	
Dessin	5	1	4	2	0	3	
Sciences	4	3	3 ⁴	5	4 ⁶	4 ⁶	
Hygiène	6	6	5	6	6	6	
Lois scolaires	4	3	4	4	4	4	
Agriculture	5	4	3	6	4	5	
Pédagogie	4 ³	3	4 ⁵	5 ⁵	6	4	
Histoire	6	4 ⁶	6	6	6	4 ³	
Géographie	6	4	5	5 ⁷	5 ³	5 ²	
Lecture	6	6	4	5	6	5	
Géométrie	6	1	6	6	4	4 ⁵	
Algèbre	4 ⁵	0	3	6	4 ⁵	4	
Arithmétique	6	4 ⁵	1	4	6	4	
Version anglaise	6	5	4	6	5	4	
Thème anglais	4 ⁵	3	3	3 ⁵	3 ⁵	3	
Composition	2	2	2	2	3	3	
Noms des Candidats.	Joseph Bénard.....	André Lapierre.....	Jos.-Ed. Lefebvre.....	Jos. Hébert.....	Jos.-N.-Emile Gélinas.	F.-X. Guay.....	

"MM. Joseph Bénard, Joseph-Edouard Lefebvre, Joseph Hébert, J.-N.-Emile Gélinas et F.-X.

Guay sont, en conséquence, admis, ayant une note moyenne supérieure à la note quatre.

“ Il est résolu que les mots qui suivent soient substitués au dernier alinéa de l'article 11 des règlements du comité catholique: “ Que, pour être admis, il faudra avoir obtenu au moins la “ note quatre sur la somme des matières, et la “ note cinq sur la composition littéraire, la pédagogie et l'arithmétique ”.

(Signé), P.-S. MURPHY,
Président.”

Sur proposition de l'honorable M. Masson, il est résolu: “ Qu'à l'avenir les papiers d'examen des candidats inspecteurs soient conservés et soumis à ce comité ”.

Lecture de lettres de MM. les inspecteurs d'écoles David Lefebvre, L.-Gaspard Robillard et Daniel Paquet, offrant leur démission.

M. le Surintendant ayant lu le rapport sur l'enquête que le comité l'avait chargé de faire sur l'inspecteur Onésime Thibault, l'honorable M. Thomas Chapais propose: “ Que, vu le rapport de M. le Surintendant sur l'enquête qu'il a faite relativement à une plainte portée contre l'inspecteur Thibault, cet inspecteur soit transféré de son district d'inspection actuel au district inspecté jusqu'ici par M. l'inspecteur Lefebvre, démissionnaire, avec un traitement réduit de huit cents à sept cents piastres ”.

Cette motion est adoptée, MM. le Dr Leprohon et H.-R. Gray étant dissidents.

L'honorable M. Frs Langelier propose :

“ Que l'article 73 des règlements de ce comité est amendé, en y ajoutant ce qui suit: “ Les jeunes gens des deux sexes sont admis à suivre, à titre d'externes, les écoles normales, aux conditions qui précèdent, moins celle de l'âge, lequel devra être de quatorze ans au moins, et celle de signer l'engagement ci-dessus mentionné.

“ Mais ils ne peuvent être ainsi admis à titre d'externes que s'ils résident soit chez leurs parents ou tuteurs, soit chez une autre personne approuvée par le principal de l'École normale dont ils veulent suivre les cours, dans la ville où se tient la dite école ”.

Cette motion est rejetée sur division.

L'honorable M. Géd. Ouimet donne avis qu'à la prochaine session il proposera :

“ Qu'il soit établie une école normale de filles, à Montréal, sous la direction des Sœurs de la Congrégation ”.

L'honorable M. Masson propose la motion qui suit :

“ Que toute académie, école modèle ou élémentaire acceptant une subvention de l'Etat ou du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, sera sujette à l'inspection de M. le Surintendant de l'Instruction publique et de tout officier que ce comité voudra bien désigner ”.

Cette motion a été rejetée sur la division suivante :

Pour :— L'honorable M. Masson, l'honorable M. Jetté, l'honorable M. F. Langelier, l'honorable M. Archaubault et M. le Dr Leprohon—5.

Contre :— Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Trois Rivières, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Druzipara, M. le grand vicairé Thibaudier, l'honorable M. Chapais, l'honorable M. Ouimet, M. Crépeau et M. H.-R. Gray—14.

Séance du 9 septembre 1897.

(Avant-midi).

Présents :— Les mêmes.

L'honorable M. F. Langelier propose :

“ Qu'un sous-comité soit nommé pour étudier et suggérer un autre mode de distribution de l'octroi de l'éducation supérieure ”.

A l'appui de cette motion, l'honorable M. F. Langelier propose: “ Que Mgr Bégin, Mgr Édouard, l'honorable M. Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable M. Chapais et le moteur forment un sous-comité chargé d'étudier la question et de faire rapport ”.

Cette motion relative à la formation du sous-comité est adoptée et il est entendu que ce sous-comité doit se réunir la veille de la session du mois de mai.

La prise en considération de la motion qui suit, proposée par l'honorable M. Masson, est remise à la prochaine session du comité :

“ Qu'en vue d'améliorer le service de l'inspection des écoles, il serait à propos de changer les inspecteurs de districts d'inspection, pour une période de temps déterminée ”.

M. le Surintendant ayant fait remarquer que M. l'inspecteur d'écoles Demers ne lui avait pas transmis de bulletins d'inspection pendant le cours de l'année dernière, et n'avait pas exécuté certaines instructions qu'il lui avait données, le comité donne ordre de marder M. l'inspecteur d'écoles Demers, par télégramme, pour comparaître devant lui à la séance du lendemain matin.

Séance du 9 septembre 1897.

(Après-midi).

Présents :— Les mêmes.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène :

“ Qu'un sous-comité composé de M. le Surintendant, de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'honorable M. Ouimet, de l'honorable M. Langelier et du moteur, soit formé pour considérer s'il ne serait pas opportun que les subventions accordées aux municipalités sur le fonds des écoles publiques fussent basées sur la présence moyenne des élèves au lieu de l'être sur le chiffre total de la population. Ce sous-comité ayant aussi le pouvoir d'étudier et de suggérer tout autre mode de distribution des deniers qui lui paraîtrait plus convenable ”.

Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, propose, et il est résolu :

“ Que ce comité reconnaît l'opportunité de former une petite bibliothèque scolaire dans chaque école dirigée par des instituteurs et institutrices laïcs, et il recommande que le gouvernement mette à sa disposition, pour être employé à cet effet, le montant actuellement voté pour l'achat des livres de prix ”.

M. le Dr Leprohon propose, et il est résolu :

“ Que le Surintendant sera tenu de transmettre, chaque année, au conseil d'hygiène de la province de Québec, la partie des rapports des inspecteurs d'écoles qui a trait à l'état sanitaire des écoles ”.

M. le Dr Leprohon donne avis qu'à la prochaine session de ce comité, il proposera : “ Que tous les enfants qui fréquentent les écoles ou collèges classiques sous le contrôle de ce comité soient tenus d'être munis d'un certificat de vaccination avant leur admission. ”

La considération de la motion qui suit, proposée par M. le Surintendant de l'Instruction publique, est remise à la prochaine session :

“ Que le Surintendant soit autorisé à dépenser sur le fonds du comité catholique une somme n'excédant pas cinq cents piastres, dans le cours de la présente année, pour faire donner des leçons de dessin d'après les méthodes les plus récentes, et des conférences sur le dessin dans les maisons d'éducation qui préparent les candidats au brevet d'instituteur ou d'institutrice et à faire avec ces institutions les arrangements convenables pour atteindre le but désiré ”.

Le comité ne croit pas devoir accéder à la demande qui lui est faite par MM. Cordeau et autres contribuables de St-Charles, comté de St-Hyacinthe, à l'effet d'être remboursés de certains frais qu'ils ont eu à payer dans une cause contre les commissaires d'écoles de la municipalité.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr l'archevêque de Montréal, ce comité recommande :

“ 1° Que M. Joseph-Albini Cléroux remplace M. Joseph-Onésime Thibault, comme inspecteur d'écoles pour le comté d'Argenteuil, la partie est du comté d'Ottawa, jusqu'à la vallée de la rivière du Lièvre inclusivement, et les municipalités de St-Faustin et de St-Jovite, dans le comté de Terrebonne ;

“ 2° Que M. Louis-Omer Pagé remplace M. L.-G. Robillard comme inspecteur d'écoles pour le comté de Pontiac et la partie ouest du comté d'Ottawa jusqu'à la vallée de la rivière au Lièvre exclusivement.

“ Ces deux inspecteurs d'écoles devant recevoir les mêmes appointements que leurs prédécesseurs ”.

Le comité croit ne pas devoir recommander l'augmentation de traitement qui lui est demandée par M. l'inspecteur Savard.

Mgr l'évêque de Druzipara propose, et il est résolu :

“ Que M. le Surintendant informe les inspecteurs qu'il leur est strictement défendu d'avoir quelque intérêt direct ou indirect dans la vente des livres ou autres fournitures d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs ”.

La considération des communications faites au comité par M. l'inspecteur Lippens relativement :

“ 1° Au cours d'études suivies dans les communautés religieuses ; 2° à la rétribution mensuelle imposée dans certaines écoles, est remise à la prochaine session ”.

Le comité accorde l'autorisation de prendre le titre d'académie aux écoles modèles qui suivent : Ecole modèle des garçons de Saint-Stanislas, comté de Champlain ; écoles modèles des Frères et des Sœurs de Hull, comté d'Ottawa ; couvent de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska ; école modèle des Frères d'Yamachiche, comté de Saint-Maurice ; et celui d'écoles modèles, aux écoles élémentaires Nos 3 et 4 de la ville de Trois-Rivières.

Le comité recommande, sur proposition de Mgr l'archevêque de Cyrène, secondé par Mgr l'évêque de Rimouski :

“ Qu'une session du bureau des examinateurs de Nicolet soit fixée pour le premier mardi du mois d'octobre prochain ”.

Séance du 10 septembre 1897.

(Avant-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
Mgr l'archevêque de Cyrène,
“ “ d'Ottawa,
“ “ de Montréal,
“ l'évêque de Rimouski,
“ “ de Chicoutimi,
“ “ de Valleyfield,
“ “ de Sherbrooke,
“ “ de Druzipara,
M. le grand vicaire Thibaudier,
L'honorable L.-F.-R. Masson,
“ F. Langelier,
“ Th. Chapais,
“ Géd. Ouimet,

M. P.-S. Murphy,
“ Eugène Crépeau,
“ le Dr Leprohon.

Il est résolu, sur proposition de l'honorable M. Masson :

“ Qu'un sous-comité composé de Mgr l'archevêque de Cyrène, de Mgr l'archevêque de Montréal, de Mgr l'évêque de Valleyfield, de l'honorable M. Langelier, de l'honorable M. Ouimet, de l'honorable M. Chapais et du Surintendant, soit nommé pour reviser le programme d'études officiel pour les écoles primaires et académiques de la province, ainsi que les programmes d'examen pour l'obtention des brevets de capacité pour les instituteurs et les institutrices, avec le pouvoir de quérir les personnes et les documents nécessaires ”.

Il est convenu que ce sous-comité devra se réunir dans la première semaine du mois de mars prochain.

M. l'inspecteur d'écoles Demers ayant comparu devant le comité, suivant l'invitation qui lui avait été faite, l'honorable juge Jetté propose, et il est résolu :

" Qu'après les explications données par M. l'inspecteur d'écoles Demers, le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique passe à l'ordre du jour".

Le comité commence la distribution du fonds de l'Éducation supérieure.

Séance du 10 septembre 1897.

(Après-midi).

Présents :

M. le Surintendant, président ;
 Mgr l'archevêque d'Ottawa,
 " " de Montréal,
 " l'évêque de Valleyfield,
 " " de Sherbrooke,
 " " de Druzipara,
 " Marois, représentant Son Eminence
 le cardinal Taschereau.
 L'honorable L.-F.-R. Masson,
 " Géd. Ouimet,
 " Th. Chapais,
 M. P.-S. Murphy,
 " le Dr J.-L. Lepronon.

Le comité continue la distribution du fonds de l'Éducation supérieure et fait celle du fonds des Municipalités pauvres.

Le comité s'ajourne au second mercredi du mois de mai prochain.

Cent cinquième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, tenue le 28 mai 1897

(Suite)

PROJET D'UNE ASSOCIATION GÉNÉRALE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. Brisebois parle de nouveau en faveur de ce projet, dont nos confrères de Québec reconnaissent, comme nous, la nécessité. Puisqu'il en est ainsi, dit-il, puisqu'enfin l'on reconnaît ce projet utile, nécessaire même et propre en même temps à donner à notre action plus d'unité, et à notre enseignement plus d'uniformité, ne devons-nous pas, MM., travailler à le réaliser le plus tôt possible ? Certainement oui. Mais ce que je regrette, c'est que nos amis de Québec ne nous aient pas suffisamment

laissé connaître leur intention sur ce point. J'aime à croire cependant qu'ils n'abandonnent pas si tôt la partie, qu'au contraire nous saurons bientôt nous entendre sur les moyens à prendre pour amener le conseil de l'Instruction publique à fonder cette association dont l'action, je n'en ai aucun doute, contribuera beaucoup au développement de notre système d'écoles primaires et au progrès de nos méthodes d'enseignement.

M. Lippens et d'autres disent quelques mots en faveur du projet, puis la question est finalement renvoyée au conseil d'administration, qui l'étudiera et en fera rapport.

Séance de l'après-midi

CONFÉRENCE SUR L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN

Cette séance s'ouvre par une conférence sur l'enseignement du dessin dans les écoles, par M. le professeur Larose.

Celui-ci après avoir démontré brièvement la grandeur et l'importance de cet art du dessin, fait une revue des divers systèmes en usages dans presque toutes nos écoles, systèmes plus ou moins défectueux et qui n'aboutissent à aucun résultat pratique.

M. Larose qui, pendant plusieurs années a étudié à Paris sous les maîtres les plus distingués, est sans doute en état de signaler à notre attention, comme à celle des autorités, les défauts, les vices même qu'il a pu remarquer dans l'enseignement du dessin, tel qu'il se donne encore dans la plupart de nos écoles. C'est ce qu'il a fait du reste avec l'habileté et le talent qui le distinguent.

Dans la dernière partie de son travail, le conférencier expose la seule et vraie méthode d'enseigner cet art, méthode qui consiste à dessiner d'après nature.

Il reconnaît aussi l'utilité pratique du dessin géométrique ou industriel, et lui accorde dans l'enseignement la place qu'il mérite.

Ces deux genres de dessin, ajoute-t-il, loin de s'exclure, se complètent dans bien des cas.

C'est là enfin la méthode que M. Larose suit dans les cours de dessin qu'il donne à

l'Académie du Plateau, et les succès de ses élèves démontrent au delà de tout doute la supériorité de son enseignement.

Aussi, le jour où cet enseignement sera compris et suivi dans toutes les écoles de la province, ce jour-là marquera une réforme radicale dans l'enseignement du dessin.

M. le Président remercie M. Larose de l'intéressante conférence qu'il vient de donner. Et, ajoute-t-il, l'ayant vu à l'œuvre, ayant pu apprécier son enseignement par les résultats qu'il a produits, je suis heureux de lui dire ici que j'approuve sa méthode parce qu'elle est la plus rationnelle, la plus propre conséquemment à développer les talents qu'un enfant peut avoir pour cet art si utile du dessin.

Je suis heureux aussi de savoir que dans cette école normale, l'enseignement du dessin est confié à un homme du métier, M. Gill—un confrère d'étude de M. le professeur Larose—qui saura inculquer à ses élèves, j'en ai la certitude, du reste, les vrais principes qui doivent guider l'instituteur dans l'enseignement du dessin. Nous pouvons facilement conclure de là que nous sommes enfin dans la bonne voie et que les élèves actuels de cette école normale, grâce à la compétence de leur professeur dont ils suivent attentivement les cours, je n'en ai aucun doute, seront en état d'opérer demain une réforme complète dans l'enseignement du dessin.

(à suivre)

Errata

Au cours de l'article : *Des études pédagogiques*, publié dans la dernière livraison de *l'Enseignement primaire*, il s'est glissé quelques erreurs typographiques. Ainsi, page 2, deuxième colonne, premier paragraphe ; au lieu de : *d'études*, lisez : *d'études* ; même colonne, deuxième paragraphe, au lieu de : *il en est qui se moque*, lisez : *il en est qui se moquent* ; même colonne, cinquième paragraphe, au lieu de : *l'âme toute entière*, lisez : *l'âme tout entière*.

Publication prochaine

L'éducation morale à l'école primaire : tel est le titre d'une jolie conférence que nous publierons dans la prochaine livraison de *l'Enseignement primaire*. Ce travail a été lu par M. L. Bergeron, un jeune professeur de Québec, devant l'Association des instituteurs catholiques de Québec, au mois de mai dernier.

Exercices de français

I

1^o *Copie*. — *Chasse, chasseur, chasser; fraude, fraudeur, frauder; rame, rameur, ramer, etc.*

2^o *Conjugaison*. — Lire, réciter, puis copier le présent du verbe *faire*.

3^o *Dictée*. — La vache nous donne son lait, ce bon lait qui est la nourriture du petit enfant. C'est avec le lait de la vache qu'on fait le beurre. On fabrique le fromage avec le lait de la vache, de la brebis et de la chèvre. (*Faire copier la dictée au propre en soulignant les noms d'un trait.*)

II

1^o *Donner à chacun des verbes suivant un SUJET convenable*. La (poule) glousse ; les (chèvres) broutent ; le (poisson) nage ; le (mouton) bêle, etc., le...soigne les malades ; le ... poursuit le gibier ; le ... construit les murailles ; l' ... instruit les enfants, etc.

2^o *Donner à chaque verbe un COMPLÉMENT DIRECT*. — Le bûcheron coupe (les arbres). L'oiseau chante (sa chanson). Le cheval traîne (la voiture). Le meunier moule (le blé). Le pêcheur pêche (des poissons). Le prêtre secourt (les affligés), etc.

3^o *Compléter ces phrases par un COMPLÉMENT INDIRECT*. — Le bûcheron coupe les arbres dans la forêt. L'oiseau chante sa chanson dans sa cage. Le pêcheur pêche les poissons avec son filet.

4^o *Conjuguer au passé indéfini : manger, bâtir, étendre, recevoir ; donner un comp lè-*

ment direct : j'ai mangé une pomme, tu as bâti une muraille, il a étendu le linge, le prêtre secourus les affligés, etc.

L'OURS (dictée)

Malgré sa taille et sa force, l'ours n'est pas un animal féroce. C'est seulement lorsqu'il est affamé qu'il se jette sur les animaux ou sur l'homme. A la chair il préfère les racines, les œufs d'oiseaux, qu'il sait dénicher, car il grimpe sur les arbres très facilement. Il est très gourmand de miel, et, garanti par son épaisse fourrure contre les piqures des abeilles, il pille les ruches impunément.

EXPLICATIONS

Sa taille : sa hauteur, sa grosseur.—*La taille* d'une personne, la *taille* d'un habit ? = *Féroce* : qui tue, pour se nourrir, d'autres animaux,—*carnassier* se dit dans le même sens.—*Affamé* : pressé par la faim.—*la faim, la famine, la disette* ? = *Se jette, faire observer le doublement du t* = *Préfère* : l'accent aigu de *préférer* se change en accent grave devant *re*. = *Dénicher* : enlever du nid,—*dé* marque l'action d'ôter, de sortir : *débarquer, débarrasser, déboucher, débrider, etc.* = *Garanti* : sous-entendu : comme il est *garanti*. = *Pille* : prend tout ce qui s'y trouve. = *Impunément* : sans craindre d'être puni, châtié, sans risquer le moindre châtement.

III

DICTÉE

LE BUDGET MUNICIPAL

Chaque année, le maire établit l'état des recettes et des dépenses de la municipalité pour l'année suivante. Il inscrit d'une part toutes les ressources certaines, de l'autre toutes les dépenses prévues. Il cherche ensuite à grossir les recettes et à réduire les dépenses ; ce dernier moyen est toujours le plus sûr, dans les paroisses comme dans les ménages, pour réaliser des économies. Le maire agit absolument comme le père de famille prévoyant, qui calcule exactement son gain et dépense toujours moins qu'il ne gagne.

EXERCICE

1^o Relever tous les verbes contenus dans la dictée, les analyser (conjugaison, mode, temps, personne, nombre).

2^o Souligner d'un trait les mots sujets, de deux traits les compléments directs, de trois traits les compléments indirects.

3^o Relever les verbes : indiquer s'ils appartiennent à un temps PRIMITIF ou à un temps DÉRIVÉ ; dans le premier cas, donner une forme de temps dérivé ; dans le second, indiquer le temps primitif : Il passe : indicatif présent, temps primitif qui donne l'impératif ; passe, passons, passez ; — il donnera : futur simple, temps dérivé du présent de l'infinitif donner, etc.

Rédaction

Montrez par des exemples que le travail est une loi de nature à laquelle personne ne doit se soustraire et qu'il écarte de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin.

Développement

Le travail est une loi de nature à laquelle personne ne doit se soustraire. Tout travaille autour de nous. L'abeille travaille, elle butine de fleur en fleur pour trouver de quoi faire son miel. La fourmi travaille tout l'été pour ramasser ses provisions pour l'hiver.

L'homme est né pour travailler comme l'oiseau pour voler. Il doit donc travailler. L'homme doit travailler parce que Dieu lui en fait un devoir, il doit travailler pour être utile à son pays, il doit travailler pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

Le travail écarte de nous l'ennui, le vice et le besoin, et est pour nous la source du bien être.

Il y a dans mon village, une famille laborieuse, composée du père, de la mère et de six enfants. Le père est un bon ouvrier, aussi l'ouvrage ne lui manque point. La mère est une femme d'ordre et d'économie. Ces honnêtes gens ne sont pas riches, mais ils sont dans le bien-être.

Je connais une autre famille qui est paresseuse. Cette famille est composée du

père et de la mère et de deux enfants. Le père, ne voulant pas travailler, s'est mis à voler. Dernièrement, il a été condamné à deux ans de prison, pour avoir volé \$100 et 5 paires de draps. Sa pauvre femme est malade de chagrin. Que vont-ils devenir, ces pauvres enfants, et cette infortunée ? Dieu seul le sait. Oui, on l'a dit avec raison : La paresse traîne après elle un cortège de maux.

N'imitons pas cette famille et souvenons-nous que l'oisiveté est la mère de tous les vices et que la paresse va si lentement que la misère l'a bientôt atteinte.

Dictée et grammaire

(Pour l'Enseignement primaire)

LE CANOT D'ÉCORCE

Le canot d'écorce du sauvage est non seulement élégant dans sa forme, mais il est encore, par sa légèreté et son faible tirant d'eau, particulièrement adapté à la navigation des rapides peu profonds de l'intérieur. Le canot est construit avec de petites planches minces, ou bandes de bois de trois pouces de largeur à peu près, liées par d'autres bandes également minces et légères, qui vont de la proue à la poupe, ou plutôt depuis un bout jusqu'à l'autre, car les deux bouts du canot sont semblables. On recouvre cette charpente de l'écorce d'un gros arbre de bouleau, en faisant le moins de coutures qu'il est possible pour la mettre dans une forme convenable. Ces écorces sont cousues ensemble avec des fibres de bois, et sont mises à l'épreuve de l'eau au moyen d'une composition de gomme résineuse préparée à cet effet, que les sauvages et les voyageurs emportent toujours avec eux pour servir aux réparations qui peuvent devenir nécessaires. La charpente est affermie et maintenue dans sa forme par un fort plat-bord et des pièces en travers comme les banes de rameurs d'une chaloupe. La cale ou le fond est plat, les côtés sont enflés, les plats-bords sont inclinés en dedans. La courbure en longueur des

côtés du canot est plus grande vers le centre, et diminue graduellement vers les extrémités, qui se terminent par une espèce de proue relevée, offrant à la surface de l'eau la moindre résistance.

U.-J. TESSIER.

EXPLICATIONS ET EXERCICES. — *tirant d'eau* : profondeur à laquelle s'enfonce une embarcation ou un navire. — *adapté* : ne pas confondre avec *adopté*. Quelle est la fonction de ce mot ? attribut de *il* : mais *il est... adapté...* — *construit* : la racine de ce mot est en latin *struere* dont une des formes est *struc* en français. d'où *struire* et *struction* : con-struire, dé(s)-truire, in-struire, etc. — *liées* : justifiez l'orthographe : partie, sans auxiliaires, s'accorde avec *bandes*. — *de la proue à la poupe* : proue, l'avant ; poupe, l'arrière. — *le moins de coutures* : le sens seul peut guider pour l'emploi du singulier ou du pluriel après certains adverbes qui indiquent la quantité ou le nombre (peu, beaucoup, moins, le moins, plus, le plus) ; ici, il s'agit évidemment du nombre des coutures. — *cousues* : *cousant, cousu, je couds, je cousis, je coudrai* ; faites conjuguer quelques temps. — *mises à l'épreuve de l'eau* : trouvez une expression équivalente : *rendues imperméables* ou encore *étanches*. — *charpente* : quels sont les attributs de ce nom ? 1° *affermie*, 2° *maintenue dans sa forme*. — *plat-bord* : bordage fort et plat d'une embarcation. — *inclinés* : quelle différence avec *enclin* ? *incliné* se dit des choses matérielles qui sont en pente ; *enclin* des choses morales : être *enclin* à la colère. Il en est de même pour *inclinaison* et *inclination*.

Faites mettre en quatre colonnes l'infinitif présent de tous les verbes, participes passés ou présents de la dictée ; puis exercez les élèves oralement à conjuguer différents temps de ces verbes.

1°	2°	3°	4°
adapter	recouvrir	pouvoir	être
lier	servir		faire
aller	devenir		mettre
préparer	affermir		coudre
etc.	etc.		

H. N.

TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

EXERCICES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Nous donnons maintenant un nombre considérable de Balances de Vérification. Au moyen de chaque balance les élèves établiront deux états : un de l'Actif et du Passif, l'autre des Profits et Pertes. Si les élèves ont bien compris les leçons déjà données, ils seront en état de faire ces états sans le secours du maître.

Dr **Balance de Vérification (No 1)** *Cr*

DIFFÉRENCES.	TOTAUX.	DÉSIGNATION.	TOTAUX.	DIFFÉRENCES.
		Nom de l'élève.	1000	1000
2500	3570	Caisse.	1070	
	1200	Marchandises.	1875	675
200	600	L. Renaud.	400	
	500	Jos. Wall.	600	100
	215	E. Giroux.	915	700
51	15	Frais généraux.		
100	175	Jos. Black.	75	
	240	Th. Leblanc.	580	340
2815	6515		6515	2815

Avant d'exiger des élèves qu'ils fassent les états le maître peut, s'il le juge nécessaire, leur faire répondre à une série de questions analogues à celles qui se trouvent aux pages 172, 173, 174.

Etat de l'Actif et du Passif

(Les élèves doivent établir cet état sans le secours du maître)

ACTIF			
Caisse.....	2500		
L. Renaud.....	200		
Jos. Black.....	100		2800
PASSIF			
Jos. Wall.....	100		
E. Giroux.....	700		
Th. Leblanc.....	340		1140
Capital actuel.....			1600
Capital en commençant.....			1000
Profit net.....			660

Etat des Profits et Pertes

PROFITS			
Mdcs.		675
PERTES			
Frais généraux		15
	Profit net		660
	Capital en commençant		1000
	Capital actuel		1660

Dr Balance de Vérification (No 2) Cr

DIFFÉRENCES.	TOTAUX.	DÉSIGNATION.	TOTAUX.	DIFFÉRENCES.
		<i>Nom de l'ère.</i>	1200	1200
	700	Ed. Green.	900	200
1400	2900	Caisse.	1500	
200	500	Geo. Lenoir.	300	
	1000	Marchandises.	1785	785
300	800	Th. Paul.	500	
	300	J. Thomas.	700	400
45	45	Frais généraux.		
640	840	P. Baron.	200	
2585	7085		7085	2585

J. AHERN.

L'automne

Salut, bois couronnés d'un reste de verdure !
 Feuillages jaunissants sur les gazons épars !
 Salut, derniers beaux jours ! le deuil de la nature
 Convient à la douleur, et plaît à mes regards.

Où, dans ces jours d'automne où la nature expire,
 A ses regards voilés je trouve plus d'attraits ;
 C'est l'adieu d'un ami, c'est le dernier sourire
 Des lèvres que la mort va fermer pour jamais.

Ainsi, prêt à quitter le chemin de la vie,
 Pleurant de mes longs jours l'espoir évanoui,
 Je me retourne encore, et d'un regard d'envie
 Je contemple ces biens dont je n'ai pas joui.

Terre, soleil, vallons, belle et douce nature,
 Je vous dois une larme aux bords de mon tombeau !
 L'air est si parfumé, la lumière est si pure !
 Aux regards d'un mourant le soleil est si beau !

Je voudrais maintenant vider jusqu'à la lie
 Ce calice mêlé de nectar et de fiel ;
 Au fond de cette coupe où je buvais la vie
 Peut-être restait-il une goutte de miel !

Peut-être l'avenir me gardait-il encore
 Un retour de bonheur dont l'espoir est perdu !
 Peut-être dans la foule une âme que j'ignore
 Aurait compris mon âme, et m'aurait répondu !...

La fleur tombe en livrant ses parfums au Zéphire ;
 A la vie, au soleil, ce sont là ses adieux :
 Moi, je meurs ; et mon âme, au moment qu'elle
 S'exhale comme un son triste et mélodieux.

LAMARTINE.

A TRAVERS LES BEAUX-ARTS

SIMPLES NOTIONS

(Tous droits strictement réservés)

PRÉLIMINAIRES

L'ART

Qu'est-ce que l'Art ?

L'Art, suivant une définition fort aimable, c'est tout ce qui ne sert à rien qu'à être gracieux, ou beau, ou admirable. L'Art procure un bonheur que lui seul peut procurer, ce bonheur qui touche notre cœur quand nous sommes en présence d'une chose réellement belle.

Il y a dans les églises, les musées et dans les salons bien des choses qui ne servent à rien, apparemment, et ces choses (statues, peintures, broderies, tapisseries), sont pourtant très précieuses. Les vieilles cathédrales de la France et de l'Allemagne, sont constamment visitées par un nombre incalculable de voyageurs. Et ces statues, ces peintures, ces broderies, etc., sont conservés depuis des siècles avec un soin jaloux. Pourquoi cela ? C'est que ces choses ont été faites par des artistes, par des maîtres : ce sont des *chefs-d'œuvre*.

L'homme ne s'est pas contenté d'admirer les dons du bon Dieu, il a voulu, à son tour, émouvoir en imitant la nature et en imaginant des œuvres admirables. En créant l'Art, il a fait aimer et rechercher le Beau.

LE BEAU

“ Le Beau est la qualité sensible par laquelle un objet ou un être charme notre âme en y éveillant le sentiment de la perfection ”. (1)

Le Beau dans les arts est une traduction embellie des beautés de la création. Le Beau procède de Dieu, source de toute perfection. Voilà pourquoi la formule commune aux grandes œuvres de l'imagination est : *L'Art en vue du Beau et le Beau par la vie et par l'aspiration au parfait*.

Les Beaux-Arts sont donc “ des moyens imaginés par l'intelligence humaine pour reproduire, conserver et aviver dans les âmes le sentiment et l'amour du Beau ”.

(1) Pellissier.

CHAPITRE PREMIER

L'ARCHITECTURE

L'Architecture est le moins parfait de tous les arts : *c'est l'art de bâtir*. La symétrie, la proportion et la couleur dans une faible mesure, sont les seuls moyens dont elle dispose.

Le but primitif de l'architecture fut la conservation des individus. L'homme isolé ne pensa d'abord qu'à se défendre contre l'intempérie des saisons et les attaques des bêtes féroces : et cette double nécessité lui suggéra l'idée première de la cabane qui, selon certains auteurs, a servi de type aux ordres d'architecture. Puis, en se réunissant en société, les hommes se créèrent différents styles d'architecture pour élever leurs cités nouvelles. Mais c'est seulement quand ils ont construit des édifices consacrés à la divinité et destinés à honorer le Créateur que les hommes ont donné à leur œuvre un caractère digne de sa haute destination. De là, dès la plus lointaine antiquité, l'imposante architecture égyptienne et l'élégante architecture assyrienne ; dans les temps héroïques, l'admirable et simple architecture grecque, adoptée plus tard par les Romains, qui y ont encore ajouté en grandeur et en magnificence ; enfin, au moyen âge, l'architecture gothique. De ces différentes créations, il n'est resté comme classique que le style grec, le style romain et le style gothique.

Aussi, les grands principes de l'architecture sont tous groupés dans ce qu'on appelle les *ordres*. L'architecture grecque comprend les ordres *dorique*, *ionique* et *corinthien*. Les deux ordres de l'architecture romaine s'appellent le *toscan* et le *composite*. Le gothique ne se subdivise pas en ordres, mais il se manifeste en trois styles différents : le style *primaire*, le style *rayonnant* ou *fleurit* et le style *flamboyant*.

Il y a bien encore l'architecture de la Renaissance, qui date du seizième siècle et qui est une combinaison des ordres et des styles de l'antiquité et du moyen âge.

C.-J. MAGNAN.

Revue, livres et journaux

Sommaire du *Naturaliste Canadien*, livraison d'août :

Erreurs d'outre-mer ; la vitalité du poisson ; Sur l'étude des sciences naturelles, l'abbé J. Hogan ; Faune coléoptérologique du Manitoba, G. Chagnon ; Société d'Industrie laitière ; Journaux et revues ; Publications reçues.

Sommaire de la *Revue Canadienne*, livraison de septembre :

A Revoir ! gravure frontispice, d'après A. J. Elsley ; Quelques réflexions sur l'œuvre et son auteur, Alp. Leclaire ; L'hôtel de Rambouillet, conférence faite à l'université Laval par M. l'abbé G. Bourassa, professeur de littérature française, (*suite et fin*) ; Étude de mœurs judiciaires (*suite*), par J. L. Archambault ; Even le Fol, illustrations d'Alexis Le maistre ; Tout en travaillant le sculpteur

sur le bois me causait (gravure) ; On l'a trouvée au pied du bénitier d'une paroisse bien loin d'ici (gravure), par M. Delorme.

[Du Soleil]

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Cette intéressante publication entre aujourd'hui dans sa dix-neuvième année d'existence.

Nos félicitations et nos meilleurs souhaits à ce confrère de mérite.

[De l'Événement]

L'Enseignement primaire vient d'entrer dans sa dix-neuvième année d'existence.

En offrant à notre distingué confrère nos plus chaleureuses félicitations, nous lui souhaitons de continuer encore longtemps l'œuvre utile et patriotique qu'il accomplit si vaillamment depuis dix-neuf ans.

Le Courrier du Canada dit :

“ Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, administrateur du diocèse de Québec, M. l'abbé Lindsay vient d'être nommé inspecteur ecclésiastique des académies et des couvents.

Nous n'avons pas à faire ici l'éloge de M. l'abbé Lindsay. Intelligence d'élite, écrivain, orateur et éducateur distingué, il a consacré toute sa carrière à la noble cause de l'enseignement et de la direction de la jeunesse.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'intelligente initiative de Mgr Bégin et à son heureux choix.”

Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Montréal :

“ Mgr l'archevêque de Montréal qui, tout le monde le sait déjà, à tant à cœur le progrès de l'enseignement, vient de confier à M. l'abbé Dauth, prêtre de l'archevêché, une très importante mission : celle de visiter les diverses maisons d'éducation de son diocèse.

C'est ainsi que Sa Grandeur pourra être parfaitement mise au courant des

auteurs que l'on étudie, des méthodes suivies, des progrès réalisés et des améliorations qu'il y aurait à apporter à ces méthodes.

Des conférences pédagogiques seront aussi données aux religieuses des pensionnats et des académies.

M. l'abbé Dauth, à qui sont confiées ces honorables fonctions, est un homme de lettres, qui a fait à Paris des études spéciales, qui possède très bien la langue anglaise et qui, pendant plusieurs années, a fait partie du bureau des examinateurs nommés par le gouvernement de Québec. Il est parfaitement qualifié pour cette charge nouvelle, et nous sommes assurés qu'il s'en acquittera avec grand succès et grand profit pour la cause de l'éducation. M. l'abbé Dauth prend actuellement quelque temps de vacances aux États-Unis.”

Livre généalogique de la Famille, par Jos. Cadieux, 97, rue St-Jacques, chambre 66, Montréal. Cet ouvrage est un des plus précieux souvenirs historiques qu'une famille puisse posséder. Le *livre généalogique* est illustré et contient plusieurs pages blanches pour recevoir les inscriptions de tous les événements importants qui concernent les ancêtres et les descendants d'une famille. Prix : \$1.00.

Nous avons déjà dit un mot de *Labrador et Anticosti*, de M. l'abbé Huard. Ce livre mérite réellement d'être bien accueilli par tous ceux qui veulent sincèrement l'avancement des lettres canadiennes-françaises. Il est écrit dans un style tout à la fois élégant, clair et naturel. Nous lisons *Labrador et Anticosti* avec tout l'intérêt que procure le roman le plus attrayant. Nous offrons nos sincères félicitations à notre distingué ami qui vient de doter la littérature de son pays d'un ouvrage infiniment précieux.

C.-J. M.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 20 août dernier (1897), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles.

Comté de Charlevoix, Saint-Etienne de la Malbaie.— M. Hermel Tremblay, en remplacement de M. Boniface Larouche.

Comté de Matane, Saint-Ulric.— M. Pierre Massé, en remplacement de M. David Ouellet, dont la nomination a été annulée le 30 juillet dernier.

Comté de Shefford, ville de Waterloo.— M. George Moynan et David McKenna, en remplacement d'eux-mêmes; leur terme d'office étant expiré.

Comté de Terrebonne, Saint-Jovite.— MM. François Léonard et Félix Paquette, le premier en remplacement de lui-même, le second en remplacement de M. Louis Desjardins.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 28 d'août dernier (1897), de nommer MM. François Rocheleau, Narcisse Dusseault, Régis Molleur, Alfred Deranleau et Alex. Bélisle, jr., commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de Saint-Pierre de Vérone, comté de Missisquoi.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 25 août dernier (1897), de nommer M. Domino Langevin, commissaire d'écoles pour la municipalité scolaire de Saint-Vincent d'Adamsville, comté de Brôme, en remplacement de lui-même.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, de nommer les révérs. MM. P.-M.-Albert Hogue, curé de Shefford-Ouest, et Auguste Laurence, curé de Westbury, commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Saint-François-Xavier-de-Farnham-Est, dans le comté de Brôme.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, 1897, de nommer MM. James Rourke, Robert Wright, David Hornby, John Jack et William Samuel Simple, commissaires d'écoles pour la nouvelle municipalité de "Saint-Sauveur", comté de Québec.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 28 août dernier, (1897), de substituer le nom de "Saint-Philémon," à celui de "canton Mailoux," pour la municipalité scolaire qui porte ce dernier nom dans le comté de Bellechasse, et d'amender les arrêtés en conseil du 19 juillet 1883 et du 18 février 1892.

BOUCHIER DE LABRUÈRE,
Surintendant.

"Manuel de droit civique"

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles normales, les collèges classiques et les académies.* Volume de 414 pages ornées de cartes et de gravures. Prix : \$5.40 la doz. et 60 cts l'unité. S'adresser à J.-A. Langlais & Fils; en vente chez tous les libraires.

MANUEL DE DROIT CIVIQUE, *édition pour les écoles modèles et les écoles élémentaires.* Volume de 240 pages ornées de plusieurs gravures. Prix : \$2.50 la doz., \$18.00 le cent et 25 cts l'unité.

S'adresser à J.-A. Langlais & Fils, rue St-Joseph, Québec, et en vente chez tous les libraires.

Le Code catholique ou Commentaire du Catechisme Provincial

Prix, *franc de port*: Broché, 55 centims l'exemplaire; Relié, 75. En vente chez MM. Chaperon, rue de la Fabrique; Foigues & Wiseman, rue St-Joseph, Québec; J.-A. Langlais & Fils, Québec; Beauchemin & Fils, 256, rue St-Paul, Montréal; Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Montréal; Granger & Frères, rue Notre-Dame, Montréal

Pour prix de gros, s'adresser au bureau de la Semaine Religieuse de Québec, Cap-Santé.

Aussi, DIRECTOIRE DU SERVANT DE MESSE. — Prix : 25 cts la doz.

Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'École normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, École normale Laval. Prix 50 cts.

AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.